

● (1600)

Pour savoir ce que cela signifiait sur le plan financier, je me suis mis en rapport avec le maire, l'administrateur municipal et le trésorier de ma circonscription de Sault-Sainte-Marie pendant la fin de semaine et ils m'ont dit que la municipalité avait reçu \$461,000. Il y a 83,000 habitants dans la région, ce qui nous donne une idée de la répartition de la somme per capita. Le trésorier a suggéré, pour que la loi soit plus facile à exécuter, que le gouvernement devrait payer ses dûs à temps comme il s'y attend de la part des contribuables. Par exemple, l'année financière de la municipalité est la même que l'année civile. En vertu du bill, le gouvernement fédéral est assujéti à la même année financière pour ses paiements; pourtant, il attend à beaucoup plus tard dans l'année pour régler sa note.

Comme les députés le savent tous, l'assiette des recettes municipales est très étroite. L'argent des municipalités provient des taxes que ces dernières perçoivent, des permis d'exploitation normaux, des subventions et des subsides que versent les paliers supérieurs d'administration et enfin des revenus des entreprises municipales. Les permis et les recettes des entreprises municipales rapportent tout juste de quoi couvrir leurs frais. Pour ce qui est des subsides, je ne connais pas les conclusions des études les concernant, mais je sais que l'Ontario du moins essaie de faire en sorte que les municipalités soient financées pour un tiers par la municipalité, pour un tiers par la province et pour un tiers par le gouvernement fédéral.

Quant aux programmes d'amélioration municipaux, les usagers paient moins que cela ne coûte en réalité aux municipalités: c'est le cas pour les trottoirs. Ces services sont facturés aux usagers au pro rata de la valeur de leur maison. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Saint-James (M. Keeper), il s'agit d'une taxe municipale dégressive pour la plupart des services. A mon avis, c'est un mode d'imposition inique qui était peut-être juste il y a cinquante ans mais qui ne l'est plus dans notre société d'aujourd'hui. Ce n'est pas juste parce que le retraits paie plus que sa juste part, tout comme le contribuable à faible revenu. Ce n'est pas juste parce que les locataires ne paient pas leur juste part pour les services de police et d'incendie, ainsi que pour les maisons d'enseignement. Et pourtant ce système persiste.

Il serait beaucoup plus juste, et cela a été mis en cause au cours de la campagne référendaire au Québec, que les municipalités bénéficient d'un régime fiscal comparable à celui du gouvernement fédéral.

Je voudrais surtout parler de ma ville parce que je connais bien la situation qui y règne. Mais je puis aussi songer à d'autres municipalités de taille moyenne dans le nord de la Saskatchewan, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et dans bien d'autres régions du pays. Nous sommes une municipalité de taille moyenne ayant une population de 83,000 habitants et jouissant d'une économie stable. Nous avons une usine de pâte et papier, une aciérie et une scierie. De 1961 à 1975, la région a bénéficié de revenus élevés et a connu une augmentation rapide de sa population. La société Algoma Steel a investi 800 millions de dollars au cours de cette période et, en portant à 10,000 le nombre de ses employés, elle a contribué à faire augmenter la population. Grâce au fusionnement de municipalités, la ville a vu augmenter encore le chiffre de sa population, qui est passé de 43,000 à 70,000. Et comme l'économie enregistrait un développement considérable durant

Subventions aux municipalités

cette période, notre ville en prospérait d'autant. Mais le gouvernement fédéral est intervenu et a lancé un programme d'action axé sur les personnes âgées qui a créé de la demande dans les métiers du bâtiment et s'est traduit par un programme de logements attribués en fonction des revenus.

Il y a eu ensuite de grosses dépenses pour la pathologie des insectes et la rénovation urbaine. Le gouvernement provincial a alors emboîté le pas et a fait la même chose en collaboration avec le gouvernement fédéral pour les personnes âgées, le programme de logement relié au revenu et la rénovation urbaine. Puis il y a eu les collèges CAT en ce qui concerne l'éducation supérieure et les projets de conservation. A la même époque, les écoles secondaires ont suivi le mouvement et la municipalité a construit un nouvel hôtel de ville. Le nombre des projets émanant de promoteurs privés a aussi enregistré une forte poussée. L'un dans l'autre la dette municipale a ainsi doublé, passant de 13 millions de dollars à 31 millions entre 1965 et 1978. Cet exemple vaut probablement pour la plupart des municipalités de cette taille et de ce genre au Canada.

La principale industrie, Algoma Steel, a annoncé qu'elle va investir 475 millions de dollars. Cet investissement a déjà commencé. La société Great Lakes Power va encore investir 85 millions pour construire une centrale électrique de 52 mégawatts. Cela se traduira par 5,000 nouveaux emplois et un accroissement démographique de 25 à 30 p. 100.

Un rapport a déjà été soumis à la province et sera présenté au gouvernement fédéral quant à ce que cela signifie pour une municipalité qui doit fournir des services essentiels, tels que des services sanitaires, de dépendre de ce système archaïque. C'est dire qu'une municipalité comme la nôtre, qui touchera un demi-million de dollars en vertu de cette loi, devra débours \$26,590,000 pour assurer les services d'hygiène qui sont nécessaires à cette expansion et dont nous sommes responsables.

Nous faisons partie de l'une des zones désignées par le MEER; or, ce ministère prétend qu'il n'a pas assez d'argent, et pourtant il a fait du bon travail dans le passé à Cornwall, Dryden, Thunder Bay, Nakina, et ainsi de suite. Il faudra surveiller ce que le MEER fera des fonds limités dont il dispose.

Je crois que le bill C-4 est une excellente mesure, que c'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, comme l'a dit un député, je crois que le temps est venu de nous remettre à l'écoute des municipalités comme nous l'avons fait il y a une dizaine d'années, lors de ces conférences tripartites qui ont donné d'excellents résultats. Il faut prendre conscience que nous servons tous le même contribuable. Il n'y a que deux critères à satisfaire: percevoir l'argent judicieusement et le dépenser sagement.

En conclusion, j'appuie le bill C-4 qui, à mon avis, favorisera l'élargissement de l'assiette fiscale aux trois niveaux de gouvernement.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le débat sur le bill C-4 concernant les subventions aux municipalités. J'ai écouté attentivement les interventions du ministre, du porte-parole de mon caucus, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), et aussi celle du porte-parole du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).